

INTÉRESSEMENT

PARIS, LE 20 JUN 2016

GRACE À LA CFDT, L'INTÉRESSEMENT EST ENFIN UNE RÉALITÉ POUR LES CHEMINOTS DE L'ÉPIC SNCF



1 200 euros minimum garantis
sur 3 ans ! La CFDT signe l'accord
intéressement EPIC SNCF qui :

- ➔ reprend les principes du versement universel,
- ➔ intègre des critères de performance sociale, des mécanismes d'atteintes partielles et de surperformance portés par la CFDT,
- ➔ repartit des critères économiques et sociaux à part égale,
- ➔ réaffirme l'unité du GPF en liant les critères économiques de l'ÉPIC SNCF aux critères économiques des ÉPICS RÉSEAU et MOBILITÉS. ➔➔



LA CFDT A SIGNÉ LE TROISIÈME ACCORD D'INTÉRESSEMENT MIS EN PLACE AU SEIN DU GPF



Cet accord fait suite à un dialogue social de qualité qui a permis à la CFDT d'aller au bout de son mandat sur l'une de ses revendications phares, à savoir, faire bénéficier à tous les cheminots du dispositif d'intéressement.

Ce dispositif, qui apporte du pouvoir d'achat supplémentaire, était jusqu'ici refusé à la SNCF par les trois autres organisations syndicales représentatives (CGT, UNSA et SUD-RAIL), en le dénonçant avec force et fracas, entre 2006 et 2015. C'est grâce à la signature **CFDT** des deux accords Réseau et Mobilités que l'intéressement a vu le jour à la SNCF.

La **CFDT** a toujours revendiqué haut et fort la mise en place du dispositif d'intéressement à la SNCF, comme il existe dans un grand nombre d'entreprises (RATP, EDF, GDF, La Poste, etc.). À noter que ces mêmes organisations syndicales qui, pour des raisons idéologiques refusent ce droit aux cheminots, l'accorde sans états d'âmes dans d'autres entreprises. La signature de la **CFDT** va permettre de faire bénéficier dans le cadre de cet accord,



OSERONT-ILS PRIVER LES CHEMINOTS DE 1 200 € SUR 3 ANS !? RÉPONSE LA SEMAINE PROCHAINE !

d'une prime d'intéressement de 400 € en somme uniforme à chaque cheminot versée en 2017, 2018, 2019. Cela constitue un véritable coup de pouce au pouvoir d'achat des cheminots, ainsi obtenu dans une période de modération salariale imposée par Bercy. Pour autant, certains disposent encore d'un pouvoir de nuisance et peuvent s'opposer à cette mesure de progrès social. ●●

→ DEMANDE CFDT OBTENUE

Cette année, les cheminots de l'ÉPIC SNCF ont perçu 198 € au titre de l'intéressement Mobilités (six mois) et percevront en complément sur leur solde de juin une prime exceptionnelle de 200 €, garantissant au titre de l'équité un montant uniforme pour tous les salariés du GPF.

Édité par le service de communication de la CFDT Cheminots | Mise en page Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo CFDT Cheminots

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/